

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2017

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 20 FÉVRIER 2017, À 20 H.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2017-070

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 février 2017

---

**Consultation publique**

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- 236, avenue Gabrielle-R.-Denault – Lot 3 061 670
- 200 à 206, rue du Manoir – Lots 3 689 691-1 à 3 689 691-8
- 80, route Jean-Baptiste-Casault – Lot 4 607 846

---

**Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 16 février 2017**

---

**Dépôt de la liste datée du 16 février 2017 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes***

---

**Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1182 décrétant une dépense et un emprunt de 997 500 \$ pour le prolongement de la rue des Entrepreneurs**

2017-071

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2017 et de la séance extraordinaire du 13 février 2017

2017-072

Autorisation de financement – Dépenses en immobilisations et dépenses d'opérations 2017

2017-073

Abrogation de la résolution 2006-283 - Versement de subventions à la Société de développement économique de Montmagny inc. – Revenus de vente de terrains dans les parcs industriels

2017-074

Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal et amendement à la résolution 2017-020

2017-075

Acceptation des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective offertes au Regroupement du Lac St-Jean / Bas-St-Laurent / Gaspésie et Côte Nord par SSQ Groupe financier pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018

2017-076

Modifications au plan de classification des emplois prévu à la convention collective de travail des employés cols blancs et cols bleus de la Ville de Montmagny et à l'organigramme administratif

- 2017-077 Approbation des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Montmagny pour l'exercice financier 2017
- 2017-078 Versement d'une subvention de 50 493 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montmagny pour l'année 2017
- 2017-079 Autorisation de signature d'une entente avec Communauté autochtone W8btegwa – Retrouvailles 2017
- 2017-080 Autorisation de signature d'une entente tripartite – Programme de plantation d'arbres « *ÉcoConnexions CN – De terre en air 2017* »
- 2017-081 Autorisation de signature d'une entente de partenariat avec le Cégep de Matane – Programme en technique d'aménagement et d'urbanisme
- 2017-082 Amendement à la résolution 2016-514 - Autorisation de signature de contrats – Achat d'œuvres des artistes Denis Briand, France Beaudry, Marie Walsh et Véronique Morin – Collection municipale
- 2017-083 Démarche commune de révision de la Politique MADA avec la MRC de Montmagny
- 2017-084 Contrat pour la fourniture d'arbres et d'arbustes – Année 2017
- 2017-085 Autorisation de demandes de soumissions – Divers projets
- 2017-086 Demande de dérogation mineure – 236, avenue Gabrielle-R.-Denault – Lot 3 061 670
- 2017-087 Demande de dérogation mineure – 200 à 206, rue du Manoir – Lots 3 689 691-1 à 3 689 691-8
- 2017-088 Demande de dérogation mineure – 80, route Jean-Baptiste-Casault – Lot 4 607 846
- 2017-089 Adoption du Règlement numéro 1183 décrétant une dépense de 630 545 \$ et un emprunt de 440 000 \$ pour la mise aux normes de la salle mécanique à l'aréna municipal et le réaménagement du bâtiment résiduel sis au 101, avenue Sainte-Julie (ancien hôtel de ville)
- 2017-090 Adoption du Règlement numéro 1184 décrétant une dépense et un emprunt de 445 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route, de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée, de reconstruction de ponceaux et pour la réalisation d'une nouvelle phase du projet Circuit des trois ponts
- 2017-091 Adoption du Règlement numéro 1185 décrétant une dépense et un emprunt de 475 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est et de drainage de la rue des Tourterelles
- 2017-092 Adoption du Règlement numéro 1186 amendant le règlement numéro 1113 créant une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la ville pour pourvoir aux dépenses entourant l'approvisionnement, le traitement et la distribution de l'eau potable de manière à réduire le financement annuel de la réserve créée
- 2017-093 Adoption du Règlement numéro 1187 amendant de nouveau le règlement numéro 1156 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis* de la Société d'habitation du Québec pour une aide financière à l'organisme Corporation d'habitation du littoral inc.
- 2017-094 Adoption du Règlement numéro 1188 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis* de la Société d'habitation du Québec pour une aide financière à l'organisme Les Logements Côte du Sud inc.

2017-095

Adoption du Règlement numéro 1189 décrétant un emprunt de 124 500 \$ et l'affectation du solde disponible de 25 500 \$ du règlement numéro 1176 pour financer une dépense de 150 000 \$ en vue de réaliser la phase II du programme de réhabilitation de l'environnement consistant à des travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée

2017-096

Adoption du Règlement numéro 1190 décrétant une dépense et un emprunt de 340 000 \$ pour le prolongement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur le chemin des Poirier

2017-097

Adoption du Règlement numéro 1191 décrétant des travaux de réfection d'une section de l'avenue de la Fabrique, de la rue St-Louis et de l'emprise sud du boulevard Taché Est et de l'avenue Sainte-Julie sur toute sa longueur ainsi qu'un emprunt de 3 200 000 \$ y afférent

---

**Période de questions**

2017-098

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce dix-septième jour du mois de février deux mille dix-sept.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate  
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 20 février 2017 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 17 février 2017 à 15 h 43.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 20 février 2017, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur

général, M<sup>e</sup> Félix Michaud et la greffière, M<sup>e</sup> Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

EST ABSENT :

M. Marc Laurin

2017-070

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2017**

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 février 2017 après y avoir ajouté le sujet suivant :

2017-098 Autorisation de signature d'une transaction-quittance - Monsieur Mathieu Prévost

et retiré le sujet suivant :

2017-094 Adoption du Règlement numéro 1188 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme *AccèsLogis* de la Société d'habitation du Québec pour une aide financière à l'organisme Les Logements Côte du Sud inc.

Adoptée

**CONSULTATION PUBLIQUE**

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- 236, avenue Gabrielle-R.-Denault – Lot 3 061 670
- 200 à 206, rue du Manoir – Lots 3 689 691-1 à 3 689 691-8
- 80, route Jean-Baptiste-Casault – Lot 4 607 846

À la demande de M. le maire, M. Keven Gagnon, chef de division – permis et inspection, résume et explique la teneur de ces demandes de dérogations mineures.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 16 FÉVRIER 2017**

---  
**DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 16 FÉVRIER 2017 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

---  
**DÉPÔT DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1182 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 997 500 \$ POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES ENTREPRENEURS**

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du Règlement 1182 *décrétant une dépense et un emprunt de 997 500 \$ pour le prolongement de la rue des Entrepreneurs*, lequel certificat a été lu le 20 février 2017 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

2017-071

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2017 et de la séance extraordinaire du 13 février 2017; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2017-072

**AUTORISATION DE FINANCEMENT - DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET DÉPENSES D'OPÉRATIONS 2017**

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses en immobilisations n'ont pas été financés ou ont été modifiés;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses n'étaient pas prévues au budget d'opérations de l'année 2017 ou qu'elles s'avèrent plus élevées que prévues;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

## ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le financement des dépenses d'opérations et projets d'immobilisations suivants, de la façon ci-après décrite :

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE	PROJET / POSTE BUDGÉTAIRE	SOURCE FINANCEMENT	MONTANT
Subvention à Les Arts de la scène de Montmagny inc. – Projet <i>Cinéma du centre-ville</i> (résolution 2012-448)	Poste budgétaire 02-702-92-973	Excédent de fonctionnement affecté « Provision pour projets majeurs » 59-131-14-000	25 000 \$
Dépenses liées à la participation de la Ville au Grand Défi Entreprise Pierre Lavoie 2017	Poste budgétaire 02-160-00-416	Excédent de fonctionnement affecté « Provision pour projets majeurs » 59-131-14-000	8 000 \$
Rehaussement des exutoires du bassin # 3 de traitement des eaux usées	Projet 2017-901	Réserve financière destinée à la captation et au traitement des eaux usées 59-140-02-000	35 000 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à l'adjointe au directeur général et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-073

### **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2006-283 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY INC. – REVENUS DE VENTE DE TERRAINS DANS LES PARCS INDUSTRIELS**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal avait autorisé, par sa résolution 2006-283, le versement de subventions à la Société de développement économique de Montmagny inc. (SDEM) équivalentes à 15 % du produit de toutes ventes de terrains, propriétés de la Ville de Montmagny, et ce, afin d'aider cet organisme à disposer d'un budget d'opérations plus élevé lui permettant de faire la promotion des secteurs industriels de la Ville;

CONSIDÉRANT que le volet du développement et de la promotion du secteur industriel de la Ville ne fait désormais plus partie des mandats confiés à la SDEM;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'abroger à toutes fins que de droit la résolution 2006-283 adoptée par le Conseil municipal le 3 juillet 2006 autorisant le versement de subventions à la SDEM à même les revenus de vente de terrains dans les parcs industriels de la Ville de Montmagny.

2. D'affecter au Fonds pour le développement industriel (poste 55-168-06-000), le montant de 31 299 \$ retourné à la Ville de Montmagny par la

SDEM; lequel montant représente la somme accumulée par cet organisme à même les subventions versées par la Ville lors de chaque vente de terrains et non encore utilisée.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la SDEM et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-074

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL ET AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2017-020**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant au plus 200 \$ se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
Association Québec-France Rive-Droite de Québec	Achat de 2 cartes – Souper thématique annuel – Le 25 mars 2017 à Lévis	02-110-00-351	110 \$
Club Optimiste de Cap-St-Ignace	Achat de 2 cartes – Soirée bénéfice au profit de L'Arc-en-Ciel, regroupement de parents et de personnes handicapées – Le 25 février 2017 à Cap-St-Ignace	02-110-00-351	90 \$
<b>TOTAL :</b>			<b>200 \$</b>

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du Conseil concernés auxdites activités; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. D'amender l'article 1 de la résolution 2017-020 en remplaçant dans la première ligne du tableau le montant de « 290 \$ » octroyé au Club Rotary de Montmagny par celui de « 456 \$ ».

4. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**ACCEPTATION DES CONDITIONS DE RENOUELEMENT DU  
CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE OFFERTES AU  
REGROUPEMENT DU LAC ST-JEAN / BAS-ST-LAURENT / GASPÉSIE ET  
CÔTE NORD PAR SSQ GROUPE FINANCIER POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup>  
AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a adhéré au regroupement mis sur pied par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et composé de municipalités du Lac St-Jean, du Bas-St-Laurent de la Gaspésie et de la Côte-Nord (le Regroupement) pour l'achat d'assurances collectives au bénéfice des employés de ces municipalités;

CONSIDÉRANT qu'un contrat d'assurances collectives a été octroyé en 2013 par l'intermédiaire de l'UMQ à l'assureur SSQ Groupe financier, via un processus d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que le consultant mandaté par le Regroupement, soit Malette actuares inc., a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par SSQ Groupe Financier pour le terme 2017-2018, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que ce consultant de même que le comité de gestion formé de représentants des municipalités et organismes membres du Regroupement recommandent d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter les conditions, taux et autres termes proposés par la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier pour le renouvellement du contrat d'assurances collectives couvrant les employés de la Ville de Montmagny, via le regroupement des municipalités du Lac St-Jean / Bas-St-Laurent / Gaspésie et Côte Nord auquel elle a adhéré, c'est-à-dire pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018.

2. D'autoriser le directeur général à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec, à la compagnie SSQ Groupe Financier, au consultant Malette actuares inc. de même qu'au directeur général, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**MODIFICATIONS AU PLAN DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS PRÉVU  
À LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS COLS  
BLANCS ET COLS BLEUS DE LA VILLE DE MONTMAGNY ET À  
L'ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT qu'une révision du plan de classification des emplois a été effectuée par le Comité d'évaluation des emplois pour plusieurs postes cols blancs et un col bleu;

CONSIDÉRANT que cette démarche entraîne des modifications au Plan de classification des emplois comme tel et à l'organigramme administratif de la Ville en plus de nécessiter la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD);

CONSIDÉRANT que les parties, via le Comité d'évaluation des emplois, se sont entendues sur la teneur d'un guide d'évaluation des emplois à titre d'outil de référence pour procéder aux évaluations des différents postes cols bleus et cols blancs;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De modifier le Plan de classification des emplois faisant partie intégrante de la convention collective de travail des employés cols blancs et cols bleus de la Ville de Montmagny de la façon suivante :

MODIFICATION	CLASSE
Retirer les postes de : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Secrétaire</li> <li>✓ Secrétaire de service (lequel sera désormais intégré au nouveau poste Secrétaire – Niveau 2)</li> <li>✓ Secrétaire-réceptionniste (lequel sera désormais intégré au nouveau poste Secrétaire – Niveau 1)</li> <li>✓ Secrétaire de service – Greffe (lequel sera désormais intégré au nouveau poste Secrétaire – Niveau 2)</li> <li>✓ Secrétaire de service – Loisirs (lequel sera désormais intégré au nouveau poste Secrétaire – Niveau 2)</li> <li>✓ Secrétaire de service – travaux publics et infrastructures (lequel sera désormais intégré au nouveau poste Secrétaire – Niveau 2)</li> </ul>	n/a
Ouvrir les postes de : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Secrétaire – Niveau 1</li> <li>✓ Secrétaire – Niveau 2</li> </ul> Accepter la description des responsabilités et des tâches liées à ces deux nouveaux postes	2 4
Modifier la description des responsabilités et des tâches liées au poste de Technicien en traitement de l'eau, à la section « Profil et exigences »	n/a
Intégrer le poste Technicien en administration à la classe 5	5
Abolir la classe 6 Intégrer le poste Inspecteur municipal à la classe 5	5

lesdites modifications prenant effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

2. De remplacer en conséquence le « tableau de classification des emplois » et le « tableau des résultats d'évaluation des emplois » faisant partie du Plan de classification des emplois de même que les grilles d'échelles salariales

apparaissant à l'annexe D de chacune des conventions collectives de travail des employés cols blancs et cols bleus.

3. D'autoriser également le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la lettre d'entente « G » intervenue avec le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) relativement à l'affectation sans affichage des salariées cols blancs concernées par les modifications apportées au Plan de classification des emplois.

4. De mettre à jour l'organigramme administratif de la Ville de Montmagny en fonction des modifications apportées à l'article 1; l'organigramme ainsi mis à jour et daté du 9 février 2017 remplace tout autre organigramme adopté antérieurement.

5. D'accepter le document « Guide de l'évaluateur », daté du 15 décembre 2016, à titre d'outil de référence pour procéder à l'évaluation des emplois cols bleus et cols blancs de la Ville de Montmagny.

6. De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-077

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny assume annuellement une partie du déficit d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny (OMH), soit 10 %, et qu'à cette fin, elle doit être informée des prévisions budgétaires annuelles et les approuver;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires de l'OMH pour l'année 2017 démontrent un excédent anticipé des dépenses sur les revenus de l'ordre de 504 934 \$, lequel est ajusté en tenant compte d'un montant de 69 320 \$ en application de la politique de capitalisation pour le partage du déficit;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny pour l'année 2017 s'établissant de la façon suivante :

BÂTIMENTS	AV. CÔTÉ 001	MRG. BOURGEOIS 002	CHANOINE- BROCHU 003	ROBERT- PROULX 004	S.L.O.	TOTAL
REVENUS	119 850	204 313	80 838	50 628	---	455 629
DÉPENSES	280 985	238 570	151 889	105 500	183 619	960 563
EXCÉDENT	161 135	34 257	71 051	54 872	183 619	504 934

2. D'approuver que le mode de partage du déficit anticipé de 504 934 \$, soit établi comme suit :

BÂTIMENTS	AV. CÔTÉ 001	MRG. BOURGEOIS 002	CHANOINE- BROCHU 003	ROBERT- PROULX 004	S.L.O.	TOTAL
SHQ	145 022	30 831	63 946	49 385	165 257	454 441
VILLE	16 113	3 426	7 105	5 487	18 362	50 493
<b>TOTAL</b>	<b>161 135</b>	<b>34 257</b>	<b>71 051</b>	<b>54 872</b>	<b>183 619</b>	<b>504 934</b>

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'OMH et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-078

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 50 493 \$ À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny assume annuellement une partie du déficit d'opérations de l'Office Municipal d'Habitation de Montmagny (OMH), soit 10 %;

CONSIDÉRANT qu'elle a, à ce titre, approuvé les prévisions budgétaires de cet organisme pour l'année 2017, lesquelles démontrent un excédent anticipé des dépenses sur les revenus de 504 934 \$;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser une subvention de 50 493 \$ à l'OMH, représentant la participation financière de la Ville de Montmagny de l'ordre de 10 % du déficit d'opérations anticipé par cet organisme pour l'année 2017 selon ses prévisions budgétaires. Cette somme est payable en deux versements, soit un premier de 25 246 \$ le 30 avril et un dernier de 25 247 \$ le 30 septembre 2017. Les ajustements requis, le cas échéant, seront effectués après le dépôt du rapport financier de l'OMH couvrant l'exercice financier 2017.

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'OMH et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-079

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE W8BTEGWA – RETROUVAILLES 2017**

CONSIDÉRANT que l'organisme Communauté autochtone W8btegwa entend tenir son activité « Retrouvailles 2017 » à Montmagny et qu'il souhaite à cette fin obtenir un soutien de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT l'opportunité de fixer par entente les obligations des parties dans l'organisation et le déroulement de cet événement;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l'entente à intervenir avec Communauté autochtone W8btegwa établissant les conditions et modalités entourant l'organisation et le déroulement à Montmagny en juillet 2017 de l'activité « Retrouvailles 2017 ».

2. De transmettre copie de la présente résolution à Communauté autochtone W8btegwa (oie sauvage) de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-080

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE TRIPARTITE – PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES « ÉCOCONNEXIONS CN – DE TERRE EN AIR 2017 »**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny s'est vue accorder une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du programme *ÉcoConnexions CN – De terre en air 2017* » pour le financement d'un projet de plantation d'arbres et arbustes sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'opportunité de fixer par entente les obligations des parties;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la directrice des travaux publics et des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l'entente tripartite intervenue avec Collectivités en fleurs et Arbres Canada relativement à l'octroi d'une aide financière à la Ville dans le cadre du programme *ÉcoConnexions CN – De terre en air 2017*, pour un projet de plantation d'arbres et arbustes sur son territoire.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Collectivités en fleurs, Arbres Canada de même qu'au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-081

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT  
AVEC LE CÉGEP DE MATANE – PROGRAMME EN TECHNIQUE  
D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME**

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat formulée à la Ville de Montmagny par le Cégep de Matane dans le cadre de son programme de formation en technique d'aménagement et d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un tel partenariat pourrait être avantageux pour la Ville de Montmagny, entre autres, au niveau des difficultés de recrutement de personnel technique qualifié dans ce domaine;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente de partenariat avec le Cégep de Matane visant à favoriser les échanges entre le département d'aménagement et d'urbanisme de cette institution scolaire et la Ville relativement à la formation de personnel technique qualifié en cette matière et la tenue de stages en milieu de travail.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Cégep de Matane et au chef de division – permis et inspection de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-082

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2016-514 - AUTORISATION DE  
SIGNATURE DE CONTRATS – ACHAT D'OEUVRES DES ARTISTES  
DENIS BRIAND, FRANCE BEAUDRY, MARIE WALSH ET VÉRONIQUE  
MORIN – COLLECTION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée au titre de l'œuvre d'art acquise par la Ville de Montmagny de Mme France Beaudry pour ajouter à la collection municipale;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'amender l'article 1 de la résolution 2016-514 en remplaçant au paragraphe b) le titre de l'œuvre « Aux portes de l'hiver » par celui de « Un fleuve à l'horizon ».

2. De transmettre copie de la présente résolution à Mme France Beaudry et au coordonnateur des activités culturelles et patrimoniales de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-083

**DÉMARCHE COMMUNE DE RÉVISION DE LA POLITIQUE MADA AVEC LA MRC DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT que la politique MADA (Municipalité amie des aînés) adoptée en 2013 par la Ville de Montmagny doit être révisée;

CONSIDÉRANT la proposition de la MRC de Montmagny visant à inclure la Ville de Montmagny dans sa démarche de révision de sa propre politique MADA :

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer l'intention de la Ville de Montmagny de participer aux démarches de révision de la Politique MADA de la MRC de Montmagny de sorte qu'ultimement, la politique de la Ville de Montmagny sera intégrée à la seule politique MADA qui sera adoptée, laquelle regroupera les 14 municipalités du territoire de la MRC.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-084

**ADJUDICATION DE CONTRAT À PÉPINIÈRE ABBOTSFORD INC. – FOURNITURE D'ARBRES ET D'ARBUSTES – ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture d'arbres et d'arbustes pour les différents projets d'aménagements paysagers et les besoins usuels de la Ville de Montmagny pendant l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit Québec Multiplants et Pépinière Abbotsford inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Pépinière Abbotsford inc. le contrat pour la fourniture d'arbres et d'arbustes pour les différents projets d'aménagements paysagers et les besoins usuels de la Ville de Montmagny pendant l'année 2017, selon les prix unitaires soumis par l'adjudicataire pour chaque item mentionné au bordereau de soumission en fonction des quantités achetées; la soumission de cet adjudicataire étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la

soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. D'autoriser en conséquence les travaux municipaux faisant l'objet du contrat adjudgé par la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Pépinière Abbotsford inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-085

**AUTORISATION DE DEMANDES DE SOUMISSIONS – DIVERS PROJETS**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres public pour chacun des dossiers suivants :

1.1 pour la fourniture de matériaux de remblai, tels sable, gravier, pierre nette, pierre concassée, terre végétale et terre noire pendant la période du 9 mai 2017 au 11 mai 2018;

1.2 pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts pour le projet de prolongement de la rue des Entrepreneurs;

1.3 pour la fourniture de regards, de puisards et de conduites de béton pour le projet de prolongement de la rue des Entrepreneurs.

2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour chacun des dossiers suivants :

2.1 pour la fourniture d'une camionnette 4 X 4 neuve ou usagée pour le Service des travaux publics et des infrastructures;

2.2 pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts pour le projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur le chemin des Poirier, entre la 5<sup>e</sup> Avenue et la 6<sup>e</sup> Avenue;

2.3 pour la fourniture de regards, de puisard et de conduites de béton sur le chemin des Poirier, entre la 5<sup>e</sup> Avenue et la 6<sup>e</sup> Avenue;

3. De nommer la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces procédures d'appel d'offres, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

4. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur aux

infrastructures, au superviseur aux travaux publics et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-086

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 236, AVENUE GABRIELLE-R.-DENAULT – LOT 3 061 670**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 236, avenue Gabrielle-R.-Denault à Montmagny visant à reconnaître réputée conforme l'implantation actuelle du bâtiment principal avec une marge de recul latérale du côté Nord de 1,65 mètre au lieu de 2 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements et à reconnaître réputée conforme l'implantation actuelle de la remise avec une marge de recul latérale du côté Sud de 0,97 mètre au lieu d'un mètre, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du même règlement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 236, avenue Gabrielle-R.-Denault à Montmagny visant à reconnaître réputée conforme l'implantation actuelle du bâtiment principal avec une marge de recul latérale du côté Nord de 1,65 mètre au lieu de 2 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements et à reconnaître réputée conforme l'implantation actuelle de la remise avec une marge de recul latérale du côté Sud de 0,97 mètre au lieu d'un mètre, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du même règlement.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au chef de division – permis et inspection de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-087

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 200 À 206, RUE DU MANOIR – LOTS 3 689 691-1 À 3 689 691-8**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 200 à 206, rue du Manoir à Montmagny visant à permettre l'aménagement de deux entrées charretières donnant sur la rue du Manoir avec une distance minimale entre les deux entrées de 7 mètres au

lieu d'une distance de 10 mètres, tel que l'exige l'article 5.23.4.2 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 200 à 206, rue du Manoir à Montmagny visant à permettre l'aménagement de deux entrées charretières donnant sur la rue du Manoir avec une distance minimale entre les deux entrées de 7 mètres au lieu d'une distance de 10 mètres, tel que l'exige l'article 5.23.4.2 du Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au chef de division – permis et inspection de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-088

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 80, ROUTE JEAN-BAPTISTE-CASULT – LOT 4 607 846**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 80, route Jean-Baptiste-Casault à Montmagny visant à permettre l'agrandissement de l'usine actuelle avec une marge de recul avant de 48,23 mètres au lieu de 75 mètres, soit la marge avant acceptée antérieurement par dérogation mineure accordée par résolution du conseil municipal; la marge avant exigée par le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du Règlement de zonage 1100 et ses amendements étant de 100 mètres;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 janvier 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 80, route Jean-Baptiste-Casault à Montmagny visant à permettre l'agrandissement de l'usine actuelle avec une marge de recul avant de 48,23 mètres au lieu de 75 mètres, soit la marge avant acceptée antérieurement par dérogation mineure accordée par résolution du conseil municipal; la marge avant exigée par le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du Règlement de zonage 1100 et ses amendements étant de 100 mètres.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et au chef de division – permis et inspection de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-089

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1183 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 630 545 \$ ET UN EMPRUNT DE 440 000 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DE LA SALLE MÉCANIQUE À L'ARÉNA MUNICIPAL ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT RÉSIDUEL SIS AU 101, AVENUE SAINTE-JULIE (ANCIEN HÔTEL DE VILLE)**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1183 décrétant une dépense de 630 545 \$ et un emprunt de 440 000 \$ pour la mise aux normes de la salle mécanique à l'aréna municipal et le réaménagement du bâtiment résiduel sis au 101, avenue Sainte-Julie (ancien hôtel de ville), pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 13 février 2017; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2017-090

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1184 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 445 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE, DE MAINTIEN DU PROGRAMME ANNUEL D'AMÉLIORATION DE LA CHAUSSEE, DE RECONSTRUCTION DE PONCEAUX ET POUR LA RÉALISATION D'UNE NOUVELLE PHASE DU PROJET CIRCUIT DES TROIS PONTS**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1184 décrétant une dépense et un emprunt de 445 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route, de maintien du programme annuel d'amélioration de

la chaussée, de reconstruction de ponceaux et pour la réalisation d'une nouvelle phase du projet Circuit des trois ponts, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 6 février 2017; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2017-091

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1185 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 475 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'EMPRISE NORD D'UNE SECTION DU BOULEVARD TACHÉ EST ET DE DRAINAGE DE LA RUE DES TOURTERELLES**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1185 décrétant une dépense et un emprunt de 475 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est et de drainage de la rue des Tourterelles, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 6 février 2017; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2017-092

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1186 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1113 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE POUR POURVOIR AUX DÉPENSES ENTOURANT L'APPROVISIONNEMENT, LE TRAITEMENT ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE MANIÈRE À RÉDUIRE LE FINANCEMENT ANNUEL DE LA RÉSERVE CRÉÉE**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1186 amendant le Règlement numéro 1113 créant une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la ville pour pourvoir aux dépenses entourant l'approvisionnement, le traitement et la distribution de l'eau potable de manière à réduire le financement annuel de la réserve créée, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 13 février 2017; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2017-093

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1187 AMENDANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1156 VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME CORPORATION D'HABITATION DU LITTORAL INC.**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1187 amendant de nouveau le Règlement numéro 1156 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis* de la Société d'habitation du Québec pour une aide financière à l'organisme Corporation d'habitation du littoral inc., pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 13 février 2017; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2017-094

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1188 VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC POUR UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME LES LOGEMENTS CÔTE DU SUD INC.**

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

2017-095

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1189 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 124 500 \$ ET L'AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE DE 25 500 \$ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1176 POUR FINANCER UNE DÉPENSE DE 150 000 \$ EN VUE DE RÉALISER LA PHASE II DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT CONSISTANT À DES TRAVAUX D'INSTALLATION OU DE MISE AUX NORMES DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1189 décrétant un emprunt de 124 500 \$ et l'affectation du solde disponible de 25 500 \$ du Règlement numéro 1176 pour financer une dépense de 150 000 \$ en vue de réaliser la phase II du

programme de réhabilitation de l'environnement consistant à des travaux d'installation ou de mise aux normes de tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 13 février 2017; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2017-096

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1190 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 340 000 \$ POUR LE PROLONGEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LE CHEMIN DES POIRIER**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1190 décrétant une dépense et un emprunt de 340 000 \$ pour le prolongement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur le chemin des Poirier, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 13 février 2017; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2017-097

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1191 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DE L'AVENUE DE LA FABRIQUE, DE LA RUE ST-LOUIS ET DE L'EMPRISE SUD DU BOULEVARD TACHÉ EST ET DE L'AVENUE SAINTE-JULIE SUR TOUTE SA LONGUEUR AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 200 000 \$ Y AFFÉRENT**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 1191 décrétant des travaux de réfection d'une section de l'avenue de la Fabrique, de la rue St-Louis et de l'emprise sud du boulevard Taché Est et de l'avenue Sainte-Julie sur toute sa longueur ainsi qu'un emprunt de 3 200 000 \$ y afférent, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 13 février 2017; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION-QUITANCE -  
MONSIEUR MATHIEU PRÉVOST**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la transaction-quittance intervenue au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec* dans le dossier impliquant Monsieur Mathieu Prévost.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Mathieu Prévost de même qu'au directeur général, à la directrice des ressources humaines infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 20 février 2017, à 20 h 15.

Adoptée

GREFFIÈRE

MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017.

MAIRE